

**République Française****Ville de Draguignan****N° 2022-024**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	38

**RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DRACÉNOIS :  
COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan****Séance du 3 mars 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 3 mars à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, DANIELLE ADOUX COPIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET à MARTINE ZERBONE

**ABSENT :**

RENÉ DIES

**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

**Publié le : / 8 MARS 2022**

**RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte de gestion de l'exercice 2021 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois, joint en annexe, établi par le Comptable Public de la Commune.

À noter que ce document concorde rigoureusement avec le compte administratif du même exercice et présente comme celui-ci le résultat suivant :

<b>Résultat de clôture 2021</b>	
<b>excédent</b>	<b>1 394 634,54 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Après avoir été informé que le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Parkings Dracénois, réuni en date du 28 février 2021, a émis un avis favorable sur le compte de gestion de l'exercice 2021, établi par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**À L'UNANIMITÉ**

- déclare que le compte de gestion de l'exercice 2021 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois, joint en annexe, établi par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Draguignan, le 03/03/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur